

Demandeur d'emploi, étudiant

Avec la classe préparatoire intégrée

Préparez les concours de l'État :

- Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable spécialité «administration générale» (titulaire Bac)
- Technicien supérieur principal du développement durable (titulaire Bac +2)



La CPI

La charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique signée le 2 décembre 2008 vise à favoriser l'égal accès de tous aux emplois publics.

Dans cette perspective, le ministère de la Transition écologique et solidaire met en place deux classes préparatoires intégrées (CPI).

Ces CPI permettent d'aider les candidats retenus à préparer les concours externes de :

- Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable spécialité «administration générale» (SACDD-AG) (titulaire Bac),

- Technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD) (titulaire Bac +2).

La formation

Qui est concerné ?

La classe préparatoire intégrée est ouverte aux étudiants et demandeurs d'emploi particulièrement méritants au regard des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études.

Ainsi sont concernés ceux :

- qui répondent à certains critères sociaux, conditions de ressources financières et sont éligibles à l'allocation pour la diversité ;
- dont l'origine sociale ou géographique a rendu difficiles les conditions d'accès à l'enseignement supérieur ;
- qui n'ont pas bénéficié précédemment d'une autre formation dispensée pour une classe préparatoire à un concours de la fonction publique.

Ils doivent en outre :

- remplir les conditions requises pour s'inscrire à un concours de la fonction publique ;
- justifier, au moment de la réussite au concours de :
 - Secrétaire d'Administration et de Contrôle d'un diplôme de niveau IV (bac) ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;
 - Technicien Supérieur Principal, d'un diplôme de niveau III (bac+2) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le recrutement ?

Il s'opère en deux temps :

- sur dossier pour apprécier les conditions de recevabilité de la candidature ;
- sur entretien devant une commission qui appréciera la motivation des candidats retenus à l'issue de l'examen des dossiers.

Qu'est-ce-qu'une CPI ?

C'est une formation spécifique qui comporte :

- des enseignements en rapport avec les épreuves écrites et orales du concours ;
- des apports méthodologiques ;
- des mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique ;
- la prise en charge de l'hébergement, de la restauration et des frais de transports ;
- une aide financière (allocation pour la diversité).

La formation ?

Elle se déroule d'octobre à février à l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes.

Elle comprend la préparation des épreuves d'admissibilité (3 périodes de 2 semaines à l'ENTE) complétées par des périodes de formation à distance et 4 jours à l'ENTE pour la préparation de l'oral d'admission.

Exemples de postes proposés à l'issue du concours :

SACDD-AG

- Gestionnaire ressources humaines
- Chargé de gestion budgétaire et du contrôle interne comptable
- Chargé d'études droit au logement opposable
- Chargé d'études juridiques
- Chargé de projet en planification territoriale

TSPDD

- Chargé d'études planification territoriale
- Chargé d'études routes
- Chargé d'opérations prévention des risques
- Correspondant bâtiment durable
- Adjoint au responsable environnement - eau - air - carrières

Comment s'inscrire ?

Le dossier de candidature est disponible sur :

www.ente.developpement-durable.gouv.fr (onglet Nos formations)

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Djafar BEDRANE** : 03.27.23.73.45
djafar.bedrane@developpement-durable.gouv.fr
- **Geneviève JOLY** : 03.27.23.73.52
genevieve.joly@developpement-durable.gouv.fr

ENTE Valenciennes

11, rue de Roubaix
BP 50217
59305 Valenciennes cedex
Tél : 03 27 23 73 00
ente-val@developpement-durable.gouv.fr

ENTE Aix-en-Provence

680, rue Albert Einstein
Pôle d'activités des Milles/CS 70508
13593 Aix-en-Provence cedex 3
Tél : 04 42 37 20 00
ente-aix@developpement-durable.gouv.fr

